

Compte-rendu

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019

Le 1^{er} juillet 2019, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean Paul BALCOU, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames AUBEY, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY-TAHRAOUI, HERIQUE, LAURENT, MIKAËLIAN, PEREZ-LOPEZ, RENUCCI.

Messieurs BALCOU, BOUCHER, CHIONA, LAFITTE, MASSON, NOEL, PASQUIER, RIBOURG, SCHILLINGER.

Absents excusés :
Madame RAMAGE ayant donné pouvoir à M.PASQUIER
Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Mme AUBEY
Monsieur GUERIN ayant donné pouvoir à M. NOEL
Monsieur MOUTY ayant donné pouvoir à M. BALCOU
Monsieur DAVID ayant donné pouvoir à M. RIBOURG
Monsieur LE CASTRAIN

Secrétaire de séance : Madame AUBEY

1. Compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2019

Adopté à l'unanimité

2. Tarification des concessions du cimetière

Point présenté par Madame LAURENT

A ce jour, les concessions dans le cimetière sont d'une durée de 30 ans. La concession pleine terre ou caveau de 2 m² est de 300 €. Les cavurnes et les urnes dans le columbarium sont au prix de 150 €. 5 à 6 concessions sont attribuées chaque année.

Il est proposé l'évolution suivante de la tarification :

- La concession pleine terre ou caveau de 2 m² passerait de 300 € à 450 €
- La concession dans le columbarium serait également à 450 € pour 30 ans (la très forte augmentation s'explique par le fait que c'est la collectivité qui entretient le columbarium).
- Les cavurnes dont la surface maximum est de 1 m² (1/2 concession classique) passeraient de 150 € à 225 €.

Toutes ces concessions sont pour une durée de 30 ans.

Compte-rendu

Le nouveau cimetière dispose d'un caveau provisoire, qui peut être mis à disposition d'une famille pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois. Un droit d'occupation doit être arrêté.
Il est proposé le tarif suivant : 50 € pour 3 mois.

Il est possible de disperser les cendres d'un défunt gratuitement dans le jardin du souvenir

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des tarifs appliqués par les communes voisines.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette nouvelle tarification.

Adopté à l'unanimité

3. Autorisation permanente des poursuites accordée au comptable public

Point présenté par Monsieur BOUCHER.

Suite à la demande de la Trésorière :

*« Depuis janvier 2018, avec mon adjointe, nous avons mis en place une politique offensive de recouvrement des produits locaux auprès des usagers de vos collectivités.
Pour me permettre d'utiliser toutes les voies de droit pour recouvrer les sommes restant, il convient que vous preniez une délibération d'autorisation permanente de poursuite.
Pour ce faire, je vous propose le modèle de délibération ci-joint que vous voudrez bien soumettre à vos assemblées délibérantes le plus rapidement possible Vous voudrez bien m'en adresser une copie après son adoption. »*

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Adopté à l'unanimité

4. Tarification de l'entrée à l'exposition Playmobil et MAGNY by night

Madame AUBEY présente ce point

Cette exposition proposée et réalisée par un collectionneur passionné, Dominique Béthune. Il met en scène sa collection privée de *Playmobil* pour recréer des événements et batailles historiques, (exemple : la révolution française/prise de la Bastille) ou différentes scènes de film cultes. M. Béthune réalise aussi des scènes imaginaires également. Ces dioramas peuvent s'étendre sur plusieurs centaines de m² lors des expositions.

L'exposition des *Playmobil* est organisée à la salle des fêtes de Magny le weekend du 12-13 octobre 2019.

Compte-rendu

Il est proposé pour cette exposition ainsi pour Magny by night la tarification suivante :

- 2 € pour les entrées individuelles
- 5 € pour les familles : 1 ou 2 parents + enfants (4 -18 ans)
- Gratuit pour les moins de 4 ans

Il est demandé aux élus de valider cette nouvelle tarification.

Monsieur le Maire demande à Madame AUBEY de préciser qui perçoit la recette de ces 2 manifestations. Madame AUBEY répond que c'est la commune.

Adopté à l'unanimité

5. Autorisation de signature de la convention pour le financement du WIFI à destination du grand public dans le parc du Lochy

Monsieur RIBOURG rappelle que le projet d'équipement d'une antenne WIFI grand public sur le parc de Lochy est éligible à la subvention que la commission européenne, par le biais d'une agence, attribue.

Le montant total de la subvention peut atteindre 15 000 €. Il sera versé directement au prestataire qui réalisera l'installation.

Le WIFI gratuit sur le parc du Lochy permettra de développer, sur notre espace dédié aux « Femmes remarquables », un système de marquage de QR code des statues, afin que le public puisse disposer des informations nécessaires sur la vie de ces personnalités.

La commune dispose de 18 mois pour réaliser les travaux.

Il est demandé l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité

6. Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'entretien des Espaces Verts

Point présenté par Monsieur SCHILLINGER

Le marché pour l'entretien des Espaces Verts de la Ville (lot n°1 et lot n°2) arrivant à échéance le 28 Février 2020, il convient donc de relancer une nouvelle procédure de consultation.

Les besoins pour l'ensemble du marché étant supérieurs à 221.000 € HT, il convient de lancer un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L2124-1 à L2124-2, R2124-1 à R2124-2, R2161-1 à R2161-5, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et réglementaire du code de la commande publique.

Ce marché est composé de trois lots :

- Lot n° 1 : Entretien et traitement des espaces verts de la Commune de Magny-Le-Hongre

Compte-rendu

- Entretien des gazons
 - Entretien des vivaces
 - Entretien des massifs arbustifs sur sol nu ou sur film protecteur
 - Entretien des haies sur sol nu ou sur film protecteur
 - Entretien des rosiers,
 - Entretien des bosquets
 - Entretien des arbres d'alignement, des cépées et des tiges isolées
 - Ramassage des feuilles
- Lot n° 2 : Entretien du Terrain de football engazonné – Stade des Peupliers (41 rue de l'Abyrne, 77700 Magny-Le-Hongre)
- Lot n° 3 : Entretien des arbres (travaux d'élagages) sur la Commune de Magny-Le-Hongre

Le marché est lancé pour une période initiale d'un an renouvelable par reconduction expresse par période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans. Les prestations commenceront le 1^{er} Mars 2020.

C'est un accord-cadre à bons de commande afin d'adapter le marché aux besoins de la Ville conformément à aux articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

La ville s'engage à commander:

- Pour un montant minimum annuel de 70.000 € HT et un montant maximum annuel de 350.000 € HT pour le **lot n°1**
- Pour un montant minimum annuel de 3.000 € HT et un montant maximum annuel de 20.000 € HT pour le **lot n°2**
- Pour un montant minimum annuel de 0 € HT et un montant maximum annuel de 50.000 € HT pour le **lot n°3**

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un Appel d'Offres Ouvert pour l'entretien des Espaces Verts de la Ville (lot n°1, lot n°2 et lot n°3)
- D'autoriser Monsieur le Maire à souscrire le marché relatif à l'entretien des Espaces Verts de la Ville (lot n°1, lot n°2 et lot n°3), ainsi que tous les documents y afférents.
- De préciser que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

Monsieur RIBOURG précise qu'il y a plus de 20 hectares d'espaces verts et 35 km de haies à entretenir.

Sur le sujet, Monsieur BOUCHER indique qu'il serait judicieux de communiquer sur les dates de passage pour l'entretien des haies dans les quartiers.

Monsieur RIBOURG répond qu'il prend en compte cette demande, tout en indiquant que ce n'est pas forcément évident d'être précis car il peut y avoir des aléas météorologiques.

Monsieur BOUCHER répond qu'une information sur la quinzaine, par l'intermédiaire de la news letter doit être possible.

Monsieur RIBOURG acquiesce.

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu

7. Décisions du Maire

Point présenté par Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 09 Avril 2014, dans les matières prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez ci-après la liste des Décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE DE L'ANNEE 2019

Conseil Municipal du 1er Juillet 2019

Rubrique	Année	N°	Date	Objet	Montant HT du marché	Observations
Culture	2019	40	05/06/19	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec l'association LIVE ONE SPECTACLE pour le concert du groupe "HEAVY ROTATION"	1600,00 € TTC	/
Marchés Publics	2019	41	20/05/19	Passation d'un marché pour l'achat de fournitures scolaires et périscolaires - Sct Librairie Laique	216 000,00 €	Marché à Bons de Commandes Mini : 5.000 € HT Maxi : 72.000 € HT 1 an renouv. 2 fois soit 216.000 € HT sur 3 ans
Marchés Publics	2019	42	22/05/19	Passation d'un marché pour la téléphonie fixe - sct IPSILAN	25 000,00 €	Estimation sur 1 an => 12.500 € HT 2 ans - Abonnement mensuel : 985,50 € HT
Culture	2019	43	27/05/19	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec la SCIC ULYSSE MAISON D'ARTISTES pour le concert du groupe "EL GATO NEGRO"	4747,50 € TTC	/
Marchés Publics	2019	45	07/06/19	Passation d'un contrat pour le télépaiement sécurisé des factures de la Petite Enfance	/	1 an renouv 2 fois / Estimation sur 1 an => 500 € HT Abonnement mensuel : 15 € HT Coût par paiement effectué : 0,13 € HT
Marchés Publics	2019	46	20/06/19	Passation d'un marché pour le suivi des travaux de rénovation et de mise en accessibilité d'une ferme destinée à accueillir une école de musique et d'une grange attenante pour accueillir la Police Municipale - Sct APAVE	11 855,00 €	/

Les élus prennent acte.

8. Divers

Madame HERIQUE présente ce point.

Dans le cadre de canicule nationale et du classement du département en alerte orange, Monsieur le Maire n'a pas pris la décision de fermer les établissements scolaires, mais a laissé la possibilité aux familles de mettre ou non leurs enfants à l'école ou structures périscolaires.

Afin de ne pas pénaliser financièrement les familles qui avaient inscrit les enfants aux services périscolaires les 26, 27 et 28 juin, il est proposé d'établir, pour ces 3 jours une facturation uniquement aux enfants présents.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette dérogation à notre système de tarification et réservation.

Adopté à l'unanimité

Fin 20h55